

I.n.s.e.e.

République Française
Institut National de la Statistique et
des Etudes Economiques
18, Bd Adolphe Pinard, 75675 PARIS Cédex 14

Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance

Second passage auprès des personnes vivant à domicile

Fin 2001

CARTES DE CODES

Rappel de la structure du questionnaire HID :

MODULE A : Relevé de la nature et de l'origine des problèmes de santé

MODULE B : Description des incapacités

MODULE C : Environnement socio-familial

MODULE D : Aides techniques et accessibilité du logement

MODULE L : Conditions de logement

MODULE T : Déplacements et moyens de transports

MODULE S : Scolarité et diplômes

MODULE E : Emploi ou recherche d'emploi

Module EA : Activité professionnelle

Module EB : Recherche d'emploi

Module EC : Activité professionnelle antérieure

MODULE R : Revenus, allocations, situation juridique et administrative

MODULE G : Loisirs, vacances, culture, qualité de vie

Carte 1. Nature des déficiences et handicaps

0. Sans objet

00. Sans objet : trop jeune ¹

01. maladie sans déficience précisée (*Parkinson...*)

1. Déficience motrice

. Déficience des membres

11. Des deux membres inférieurs (*Paraplégie, amputation, paralysie...*)

12. Des quatre membres (*Tétraplégie...*)

13. Des deux membres d'un même côté (*Hémiplégie*)

14. D'un seul bras (*Paralysie, amputation, fracture...*)

15. D'une seule jambe (*Paralysie, amputation, fracture, fracture du col du fémur...*)

16. Autre déficience motrice des membres

. Autre déficience motrice

17. Déficience du tronc (*Scoliose, lombalgie...*)

18. Autre déficience motrice non classée ailleurs (*y.c. mouvements involontaires et tremblements, obésité...*)

19. Déficience motrice non précisée

2. Déficience visuelle

21. Aveugle complet (*ou seule perception de la lumière*)

22. Mal voyant

23. Autres troubles de la vision (*champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...*)

3. Déficience auditive

31. Sourd (*surdité complète*)

32. Mal entendant

4. Déficience du langage ou de la parole

41. Absence totale de parole (*mutisme...*)

42. Bégaiement

43. Autre trouble de la voix et de la parole (*prononciation, atteinte des cordes vocales, laryngectomie...*)

¹ On a fait figurer la modalité « trop jeune » dans la liste, de façon à pouvoir signaler par exemple que, pour un enfant en bas âge, le fait de ne pas pouvoir s'habiller, ou de ne pas couper ses aliments n'est pas forcément dû à une déficience.

44. Autre trouble du langage (*aphasie, dysphasie, dyslexie...*)

↪ ...

5. Déficiences viscérales ou métaboliques

51. Déficience rénale ou urinaire (y.c. *incontinence des urines, mais non compris énurésie, classée en 67*)
52. Déficience respiratoire
53. Déficience cardio-vasculaire
54. Déficience du tube ou des organes digestifs (y.c. *incontinence des selles, mais non compris encoprésie, classée en 67*)
55. Déficience endocrinienne (*diabète, thyroïde, cholestérol...*)
56. Déficience du sang ou de l'immunité (*leucémie, hémophilie, SIDA...*)
57. Autre déficience viscérale (y.c. *génito-sexuelle*)

6. Déficiences intellectuelles ou psychiques

61. Retard mental moyen, grave, profond ou sévère
62. Retard léger, déficience intellectuelle légère, troubles de l'acquisition et des apprentissages
63. Perte des acquis intellectuels, troubles de la mémoire, désorientation temporo-spatiale (*maladie d'Alzheimer, démence, détérioration...*)
64. Troubles du comportement, troubles de la personnalité et des capacités relationnelles
65. Troubles de l'humeur, dépression...
66. Pertes intermittentes de la conscience (*épilepsie*)
67. Autres troubles psychiques (y.c. *maladie mentale non classée ailleurs et énurésie ou encoprésie*)

7. Autre déficience

71. Douleurs
72. Asthénie, fatigue
73. Vertiges, troubles de l'équilibre
74. Déficiences esthétiques (y.c. *maladies de la peau*)
75. Polyhandicap
76. Autres déficiences ou déficiences non précisées

Carte 1 bis. Nature des évolutions de déficiences

1. Disparitions
2. Améliorations
3. Aggravations

Carte 2. Origine des déficiences et handicaps ou de leurs évolutions

0. Sans objet

- 00. Sans objet : trop jeune
- 01. Sans objet : origine inconnue

1. Maladies

- 11. Une maladie ou malformation héréditaire ou congénitale
- 12. Une maladie professionnelle
- 13. Une autre maladie
- 14. Un effet secondaire ou une complication d'un traitement médical (*médicament, radiothérapie, chimiothérapie,...*)
- 15. Evolution normale de la maladie

2. Problèmes liés à la naissance

- 21. Une complication de la grossesse ou de l'accouchement

3. Origines accidentelles

- 31. Un accident du travail (non compris ceux de trajet)
- 32. Un accident de la circulation routière
- 33. Un accident domestique
- 34. Un accident scolaire (*non compris ceux de trajet*)
- 35. Un accident de sport ou de loisirs
- 36. Une blessure de guerre
- 37. Une complication d'un acte chirurgical ou d'un geste médical (*non compris les complications des médicaments, radiothérapie...classé en 14*)
- 38. Un autre accident ou blessure

4. Origines diverses

- 41. Le vieillissement
- 42. Autres origines (*problèmes familiaux, personnels, sociaux, etc.*)

5. Origines d'améliorations

- 51. Intervention chirurgicale
- 52. Traitement médical, rééducation fonctionnelle (motricité, orthophonie...)
- 53. Amélioration ou guérison spontanée
- 54. Amélioration des problèmes personnels, familiaux ou sociaux
- 55. Acquisition d'une aide technique (*y.c. chien-guide d'aveugle*)
- 56. Apport d'une aide humaine
- 57. Amélioration de l'environnement (*installation d'un ascenseur,*

aménagements des bâtiments...)

Carte 3. scolarité et diplômes

CODE EC - TYPE DES ETUDES EN COURS

01- Ecole maternelle, y compris les CLIS (classes d'intégration scolaire)

02- Etudes primaires

du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2ème année (CM2), y compris les CLIS (classes d'intégration scolaire), y compris alphabétisation, apprentissage du français

15- 1er cycle (le plus souvent au collège)

- 6ème, 5ème
- 4ème d'enseignement général, y compris 4ème aménagée
- 4ème technologique (en collège ou en lycée professionnel)
- 3ème d'enseignement général
- 3ème technologique (en collège ou en lycée professionnel) ou 3ème d'insertion

17- 2ème cycle (en lycée), préparant aux baccalauréats L, ES, S

- 2nde générale ou technologique, 1ères préparant aux baccalauréats L, ES, S
- Terminales préparant aux baccalauréats L, ES, S

20- Enseignement technique ou professionnel court

- Classe pré-professionnelle de niveau (CPPN), de pré-apprentissage (CPA/GIPAL), préparation au certificat d'éducation professionnelle
- Apprentissage conduisant au CAP (ou au CAPA), au BEP (ou au BEPA), effectué en relation avec un centre de formation d'apprentis (CFA)
- Préparation en 3 ans d'un CAP (ou du CAPA), sauf par l'apprentissage en CFA
- Préparation d'un CAP en 2 ans, d'un BEP (ou d'un BEPA), sauf par l'apprentissage en CFA
- Autre enseignement technique ou professionnel court (préparation de diplômes sociaux tels que aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale)
Y compris préparation de diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

21- ENSEIGNEMENT EN CLASSES OU ETABLISSEMENTS ADAPTES OU SPECIALISES POUR ENFANTS HANDICAPES

- (SES/SEGPA), classes-ateliers
- Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), Lycées d'Enseignement Adapté (LEA)
- Sections d'Enseignement général et Professionnel Adapté (SEGPA), Lycées d'Enseignement Adapté (LEA)
- Instituts Médico-Educatifs (IMP et IMPRO), Instituts de Rééducation (IR)
- Etablissements socio-éducatifs, y.c. CMPP (Centres Médico-PsychoPédagogiques), CMP (Centres Médico-Psychologiques)
- Autres établissements spécialisés des ministères de la Santé et des Affaires sociales, y compris les établissements à caractère sanitaire

30- Enseignement technique ou professionnel long

- Préparation d'un brevet de technicien (BT ou BTA), d'un baccalauréat de technicien (STI, STL, SMS ou STT)
- Préparation d'un baccalauréat professionnel
- Autre enseignement technique ou professionnel long (de niveau du baccalauréat de technicien,...)
Y compris préparation d'un brevet professionnel (BP), d'un diplôme de moniteur-éducateur, d'une capacité en droit, d'un brevet de maîtrise, d'un diplôme de l'AFPA du 2ème degré

↳ ...suite du code EC : type des études en cours

40- Enseignement supérieur ou technique supérieur

- 1er cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles, 1ère année d'IUP
- Préparation d'un DUT en IUT ou préparation d'un BTS (section de techniciens supérieurs STS)
- Autres formations de techniciens supérieurs ou de niveau équivalent (par exemple dans une école juridique, commerciale ou d'arts appliqués, 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, sauf BTS)
Y compris recyclage pour cadres, cours du CNAM de niveau technicien supérieur
- Formation conduisant à un diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 2ème cycle en université (préparation d'une licence ou d'une maîtrise) ou en IUP
- 3ème cycle en université (préparation d'un DES, DEA, d'un doctorat, y compris doctorat en médecine, d'un diplôme de chirurgien-dentiste)
Y compris toute formation pédagogique de niveau de professeur
- Formation dans une école d'ingénieur, dans une grande école
Y compris préparation d'un diplôme d'études comptables supérieures (DECS), du diplôme d'avocat (CAPA), du diplôme d'expert-comptable, 2ème cycle des écoles de notariat
- Préparation au professorat du 1er au 2nd degré CIUFM, préparation à l'agrégation.

CODE EA - NIVEAU D'ETUDES ATTEINT
--

00- N'a jamais fait d'études

A ARRETE SES ETUDES :

03- Avant la dernière année d'études primaires

EN COURS OU A LA FIN DE :

04- Dernière année d'études primaires

15- 1er cycle d'enseignement général (6ème à 3ème), études primaires supérieures

17- 2ème cycle d'enseignement général (2nde à terminale), préparation d'un brevet supérieur

20- Enseignement technique ou professionnel court (préparation d'un CAP, d'un BEP ou équivalent)

21- ENSEIGNEMENT EN CLASSES OU ETABLISSEMENTS ADAPTES OU SPECIALISES POUR ENFANTS HANDICAPES (SEGPA, classes-ateliers, LEA, IMP, IMPRO, CMPP...)

30- Enseignement technique ou professionnel long (préparation à un brevet de technicien, un baccalauréat de technicien, un baccalauréat professionnel, un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel...)

40- Enseignement supérieur, y compris technique supérieur

CODE ED - DIPLOMES les PLUS ELEVES OBTENUS

DIEG

**ENSEIGNEMENT GENERAL
(PRIMAIRE ET
SECONDAIRE)**

- 00-** Sans diplôme
- 02-** Certificat d'Etudes primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15-** Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges
- 16-** Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17-** Baccalauréat nouvelles séries L, ES, S, baccalauréat séries A à E ou baccalauréat 2ème partie
- 18-** Brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- 19-** Brevet supérieur (BS)

DIEP

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
OU PROFESSIONNEL**

- 00-** Aucun diplôme technique ou professionnel

ENSEIGNEMENT COURT

- 21-** Certificat d'éducation professionnelle
- 23-** CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA), obtenu par l'apprentissage effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25-** CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27-** BEP (ou BEPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29-** Autre diplômes de niveau CAP ou BEP : *par exemple, diplômes sociaux (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale) diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus*
Y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

ENSEIGNEMENT LONG

- 32-** Brevet de technicien (BT ou BTA) ou baccalauréat de technicien (STI, STL, SMS, STT ou F, G, H)
- 34-** Baccalauréat professionnel
- 36-** Autre diplôme de niveau du baccalauréat de technicien
Y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'APFA du 2ème degré.
- 39-** Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole.

DIES

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR OU
TECHNIQUE SUPERIEUR**

- 00-** Aucun diplôme supérieur
- 41-** Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) : propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...
- 42-** DUT (Diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
- 43-** Diplôme de niveau de technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués,
Y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (marine marchande, radiologie, analyses médicales...)
Y diplôme du CNAM de niveau technicien supérieur
- 44-** Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45-** Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN)
Y compris diplôme de maître d'éducation physique
- 46-** Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)
- 47-** Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 48-** Diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieur (non citée ci-dessous)
Y compris diplôme d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat
Y compris diplôme d'ingénieur du CNAM
- 49-** Diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Centrale, Ecole de l'Air, Ecole de la magistrature, ESSEC, ENA, ENGREF, ENSAE, Génie maritime, HEC, INA ("Agro"), Mines, Navale, Normale supérieure, Polytechnique, Ponts, Saint-Cyr, Science po Paris, Sup-aéro, Télécom

Carte 4. Stages et Contrats d'aide à l'emploi

1. STAGES REMUNERES: la personne est stagiaire de la formation professionnelle

10- STAGES « JEUNES »

- Action de formation alternée, stage dans le cadre du Crédit Formation (CFI) ou du programme des Conseils régionaux. Individualisé
- Stagiaire envoyé par une mission locale ou une PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation).

11- STAGES « CHOMEURS »

- Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), Stage d'Accès à l'Entreprise (SAE), Stages du FNE (cadres)
- Stagiaire généralement envoyé par l'ANPE
- Stagiaire à l'AFPA

12- STAGES « ACTIFS OCCUPES »

- Stages de formation continue ou de qualification professionnelle, stage de rééducation professionnelle pour handicapés.
- Stagiaire généralement envoyé par l'entreprise.

2. CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI: la personne est salariée sous contrat, payée par l'employeur

21- Contrat d'Emploi Solidarité (CES), Contrat d'Emploi Consolidé (CEC) et Contrat d'Emploi Ville

22- Contrat Initiative Emploi (CIE) et Contrat de Rééducation en Entreprise.

23- Contrat d'Adaptation (CA)

24- Contrat de Qualification (CQ)

25- Contrat d'Orientation (CO)

26- Emploi Jeune

Carte 5. Prestations distribuées en raison de problèmes de santé

01. Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Prestation familiale versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) aux personnes handicapées de 20 ans (ou 16 ans si l'on est plus à charge) à 60 ans.

02. Allocation compensatrice

Les Allocations compensatrices, versées par l'aide sociale départementale sont de 2 formes:

- ⇒ L' **Allocation Compensatrice pour frais professionnels**, qui compense les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle et que ne supporterait pas un travailleur valide ayant la même activité.
- ⇒ l'**ACTP (Allocation Compensatrice pour aide d'une Tierce Personne)**, est versée sous conditions par l'aide sociale départementale à toute personne handicapée de 16 ans et plus dont l'état nécessite l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes de la vie courante.

03. Garantie de Ressources

Complément de rémunération versé par l'Etat que perçoit tout travailleur handicapé dont le salaire ne suffit pas à atteindre un *minimum de ressources de 90% du SMIC*.

04. Allocation d'Education Spéciale (AES)

Prestation familiale versée par la CAF aux enfants handicapés de moins de 20 ans.

05. Allocation Logement Social (ALS) ou Allocation de Logement à Caractère Familial

En complément des allocations logement de droit commun, les personnes handicapées peuvent prétendre à 2 types d'allocations logements spécifiques, versées sous conditions par la CAF:

- ⇒ l'**ALS (Allocation de Logement Social)**, versée à la personne handicapée consacrant au loyer une part déterminée de ses ressources.
- ⇒ l'**Allocation de logement à caractère familial**, versée aux familles hébergeant un parent handicapé.

06. Prestation Spécifique Dépendance (P.S.D.)

La PSD est versée par l'aide sociale départementale aux personnes de 60 ans et plus, sous conditions de ressources et après avis d'une commission évaluant le niveau de dépendance de la personne.

07. Pension d'invalidité versée par la caisse maladie (ou pension de substitution après 60 ans, versée par la caisse retraite), pension pour inaptitude au travail, majoration pour tierce personne

08. Rente d'incapacité liée à un accident du travail

09. Indemnités journalières de la Sécurité sociale

07, 08 et 09 sont versées par la caisse d'assurance maladie dont dépend la personne

10. Rente versée par une assurance ou une mutuelle

On ne considère ici que les **rentes périodiques** (et non le versement d'un capital) indemnisant un accident ou une maladie *survenu à la personne elle-même*.

11. Pension militaire d'invalidité (y compris pension « d'ayant-cause »)

Versée par l'Etat aux victimes de guerre et à leurs « ayant-cause » (veuves et orphelins)

12. Autres prestations liées à l'état de santé

Carte 6. Loisirs, activités de détente

1. Activités artistiques, bricolage, jardinage

11. Broderie, couture
12. Bricolage, poterie, reliure...
13. Jardinage
14. Pratique de la musique, du chant
15. Pratique du théâtre, de la danse
16. Créations artistiques (sculpture, peinture, dessin, littérature...)

2. Rencontres, spectacles, sorties

21. Visite chez des amis
22. Réception d'amis
23. Conversations téléphoniques
24. Kermesse, fête de village, discothèque
25. Aller au cinéma
26. Aller au théâtre
27. Aller à un concert de musique
28. Aller au musée
29. Assister à un spectacle sportif

3. Médias

31. Lecture de livres
32. Lecture de revues, journaux
33. Lecture, sans autre indication
34. Regarder les émissions de TV
35. Regarder des vidéos (cassettes, DVD)
36. Ecouter la radio
37. Ecouter de la musique (CD, cassettes...)
38. Surfer sur Internet

4. Pratique d'un sport

41. Gymnastique
42. Sport d'équipe
43. Cyclisme (y.c. vélo d'appartement)
44. Sport de combat
45. Sports aquatiques
46. Marche, course à pied, jogging...
47. Sports d'hiver
48. Pêche, chasse
49. Autres sports

5. Passe-temps et jeux

51. Jeux de société (cartes, dames, échecs...)
52. Jeux de hasard et d'argent (PMU, loto...)
53. Micro-informatique domestique, y.c. jeux informatiques
54. Mots croisés, concours, puzzles...
55. Construire des maquettes
56. Faire des films, des photos
57. Tenir un journal intime
58. Collectionner des objets

6. Promenades, détente, divers

61. Promenades, excursions
62. Conversations avec les enfants, surveillance des devoirs
63. Se détendre, réfléchir, faire des projets, ne rien faire, fumer, siffler...
64. Soins aux animaux domestiques

9. Autres loisirs ou activités

Carte 7. Lien avec la personne de référence ou avec la personne handicapée

® *Enquêteur* : Dans le tableau de composition du ménage, vous indiquerez pour chaque personne du ménage le lien avec la **personne de référence**. Ensuite, dans le module C, lorsqu'on vous demandera le lien, il faudra indiquer le rapport à la **personne handicapée**.

1. **Personne de référence** (toujours l'homme quand elle fait partie d'un couple)
2. **Conjoint** (marié ou de fait) de la personne de référence
3. **Enfant** de la personne de référence ou de son conjoint (ou conjoint de l'enfant)
4. **Petit-enfant** de la personne de référence ou de son conjoint
5. **Ascendant** de la personne de référence ou de son conjoint
6. **Frère** ou **soeur** de la personne de référence
7. **Autre parent** de la personne de référence ou de son conjoint : neveu, nièce, cousin, cousine, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante ...
8. **Ami, voisin** de la personne de référence ou de son conjoint
9. **Pensionnaire**, sous-locataire, logeur, enfant en nourrice sans lien de parenté
10. **Domestique ou salarié** logé

Carte 8. Professions d'aide aux personnes

1. Femme de ménage, aide-ménagère, travailleuse familiale
2. Auxiliaire de vie, garde à domicile
3. Infirmier, infirmière
4. Aide-soignant
5. Agent de service hospitalier
6. Assistante sociale
7. Educateur
8. Autre professionnel para-médical (pédicure, kinésithérapeute...)
9. Autres (y.c. associations d'aide, de tutelle...)

Carte 9. Tranches de montant des ressources

Par mois

Un revenu mensuel de:

Pas de revenu	00	Pas de revenu
Moins de 450 F.....	01	Moins de 5 400 F
de 450 F à moins de 950 F.....	02	De 5 400 F à moins de 11 400 F
de 950 F à moins de 1 450 F.....	03	De 11 400 F à moins de 17 400 F
de 1 450 F à moins de 1 950 F.....	04	De 17 400 F à moins de 23 400 F
de 1 950 F à moins de 2 950 F.....	05	De 23 400 F à moins de 35 400 F
de 2 950 F à moins de 3 950 F.....	06	De 35 400 F à moins de 47 400 F
de 3 950 F à moins de 4 950 F.....	07	De 47 400 F à moins de 59 400 F
de 4 950 F à moins de 6 700 F.....	08	De 59 400 F à moins de 80 400 F
de 6 700 F à moins de 8 500 F.....	09	De 80 400 F à moins de 102 000 F
de 8 500 F à moins de 10 500 F.....	10	De 102 000 F à moins de 126 000 F
de 10 500 F à moins de 13 000 F.....	11	De 126 000 F à moins de 156 000 F
de 13 000 F à moins de 16 500 F.....	12	De 156 000 F à moins de 198 000 F
de 16 500 F à moins de 21 500 F.....	13	De 198 000 F à moins de 258 000 F
de 21 500 F à moins de 29 500 F.....	14	De 258 000 F à moins de 354 000 F
de 29 500 F à moins de 37 500 F.....	15	De 354 000 F à moins de 450 000 F
plus de 37 500 F.....	16	450 000 F et plus

Par an

correspond à un revenu annuel de: